

Séance du 24 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BOSSIERE

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-quatre février
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 16 février 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 7

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET, membres du Conseil Municipal

M. François LEBEAU, Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Ghénia BENSOU, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, membre désigné par le Maire

M. Laurent LAMAURO, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 (inscriptions réelles et inscriptions d'ordre) concernant le Budget Annexe de la Résidence Autonomie Jean Bossière se chiffre à **893 888 €** en Fonctionnement et à **4 904.80 €** en Investissement, soit un Total de **898 792.80 €**.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
893 888 €	893 888 €	4 904.80 €	4 904.80 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour :7

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 25 février 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 26 février 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD